

## Objectif 4 Proposer la création de réserves intégrales

### Objectif 4 Proposer la création de réserves intégrales

"Conformément à l'art. L331?16 CE et à l'arrêté ministériel du 23 février 2007, le CA proposera de créer des « Réserves Intégrales» (RI) : espaces terrestres ou marins de référence scientifique, où les écosystèmes, de haute naturalité, sont particulièrement protégés des activités humaines. Il est important de souligner qu'une telle opportunité est devenue extrêmement rare sur le territoire français.

La création de RI répond à plusieurs enjeux :

-l'enjeu d'éducation à l'environnement est aussi un corolaire et apparaît très important dans le cadre de cette mission clé de l'EPPN : la production de science ou la préservation d'objets patrimoniaux de référence n'ont de sens que si la connaissance est mise à la disposition du public."

#### Mesure partenariale 18 : Constituer des dossiers de création des réserves permettant d'engager la concertation

Les acteurs locaux seront associés à la définition des objectifs et des modalités de réglementation des réserves intégrales et à la délimitation de leur périmètre. La communauté scientifique s'engagera sur des protocoles de suivi reconductibles. Les activités scientifiques se déroulant dans les réserves intégrales feront l'objet d'une information régulière des acteurs locaux. Le périmètre des réserves sera balisé et une signalétique adaptée permettra d'informer le public, notamment sur les enjeux justifiant leur création.

Rôle de l'Etablissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires associer
Stimule la concertation, la recherche et les suivis à long terme Porte les études préalables Mobilise son Conseil scientifique	Contribuent à la réflexion ; Participent à la sensibilisation du public	Contribuent à la réflexion ; Participent à la sensibilisation public
La mesure partenariale 18 s'applique sur les espaces à vocation de réserve intégrale		

pages 86 à 87

Référence ID de l'article : #1581

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-10 14:32